

Journée d'études

Perspectives anthropologiques de la parenté dans les sociétés de l'océan Indien : d'hier à aujourd'hui

Thierry Malbert, Gisèle Rizzo, Rachid Oulahal
LCF - DIRE

25 mars 2022

Université de La Réunion
Campus du Moufia – Amphi 200.2
de 8h00 à 18h00



PROGRAMME

- 8h00 | **Accueil**
- 8h30 | **Ouverture de la journée**
Introduction de la thématique par le comité d'organisation de la journée
- 8h40 | **Parenté et origines (modérateur : Thierry Malbert)**
- 8h45 | Jacqueline Andoche (Anthropologue, Université de La Réunion) :
« Au fondement des sociétés : parenté ou religieux ? Une lecture de Maurice Godelier »
- 9h15 | Sophie Blanchy (Ethnologue, Directeur de recherche émérite au CNRS, Laboratoire d'ethnologie et de sociologie comparative, Université de Paris Nanterre) :
« Parenté et groupes de descendance aux Comores : variations insulaires et transformations historiques »
- 10h00 | Masséande Chami-Allaoui (Maîtresse de conférences en littérature comparée, Chercheure associée CNDRS-Comores) :
« L'expression des liens de la parenté dans les proverbes comoriens : analyse de quelques exemples »
- 10h30 - Pause
- 10h45 | **Parenté et évolutions (modératrice : Gisèle Rizzo)**
- 10h50 | Toiwilou Mze Hamadi (Docteur en Histoire, directeur du CNDRS-Comores),
Melissa Ahmed Ali (Anthropologue, CNDRS) :
« Les structures de parenté dans leur rapport à l'éducation des enfants et à la parentalité à Ngazidja (Grande Comore) »
- 11h20 | Thierry Malbert (Anthropologue, Maître de Conférences en Sciences de l'éducation, Laboratoire LCF, Université de La Réunion) :
« La monoparentalité à La Réunion, miroir d'une matrilinearité en évolution dans les sociétés de l'Océan Indien ? »
- 11h50 | Ludivine Royer (Maîtresse de conférences, Département d'Études du Monde Anglophone (DEMA), Laboratoire DIRE, Université de La Réunion) :
« De la tradition à la modernité : à propos de la répartition des pouvoirs entre les hommes et les femmes chez les Aborigènes d'Australie »

12h20 - Repas

- 13h30 | **Parenté et identités (modérateur : Thierry Malbert)**
- 13h35 | Daniel Delanoé (Psychiatre, anthropologue, Inserm U 1018, Maison des adolescents de Cochin, EPS Barthélemy Durand, Institut Convergences Migrations),
Doris Bonnet (Anthropologue, Directrice de recherche émérite, Institut de Recherche pour le Développement (IRD), Ceped, UMR 196, Institut Convergences Migrations) :
« Troubles psychiques d'une adolescente comorienne dans un conflit de parenté matrilinéaire »
- 14h05 | Rachid Oulahal (Psychologue, Maître de Conférences, laboratoire DIRE, Université de La Réunion, Institut Convergences Migrations) :
« La filiation en question dans le contexte singapourien : le cas d'un adolescent en errance interculturelle »
- 14h35 | Herimampita Rarivomanantsoa (Bioéthicien, Centre de Recherches et d'Études sur les Constructions Identitaires, Université d'Antananarivo) :
« Enjeux éthiques autour de la gestation pour autrui : quels statuts pour l'enfant à naître ? Quelques pistes de réflexion pour le contexte malgache »

15h05 - Pause

- 15h25 | **Parenté et confiages (modérateur : Rachid Oulahal)**
- 15h30 | Margaret Ah-Pet Sakellarides (Docteur en Psychologie, Psychologue Clinicienne, Responsable ADFOI de consultations transculturelles) :
« Enfants confiés et déplacés à La Réunion. Problématiques culturelles »
- 16h00 | Gilles Séraphin (Professeur des Universités, Sciences de l'éducation, Nanterre) :
« Regards croisés enfant/parents/tiers sur la pratique de confiage instituée en protection de l'enfance en France dans trois départements et collectivités d'outre-mer »
- 16h30 | Virginie Avezou (Maîtresse de conférences en Sciences de l'éducation, Paris Nanterre) :
« Avantages, limites et enjeux du confiage chez un tiers digne de confiance. Une analyse au regard des besoins de l'enfant placé et de ceux des tiers et des familles »

17h00 - Clôture : Thierry Malbert, Gisèle Rizzo et Rachid Oulahal

Résumés des communications

Au fondement des sociétés : parenté ou religieux ? Une lecture de Maurice Godelier

Jacqueline Andoche
Anthropologue,
Université de La Réunion

Si de nombreux anthropologues tels que Claude Lévi-Strauss ou Françoise Héritier soutiennent la thèse selon laquelle la parenté est à l'origine de la société, Maurice Godelier affirme quant à lui, à partir d'expériences de terrain, que c'est le politico-religieux, fondé sur le mythe et les initiations, qui fait société.

Ce dernier est pourtant d'accord avec ses aînés lorsqu'ils affirment que l'observation participante et le travail de décentration se situent à la base du métier d'anthropologue. Comme ses pères, il définit l'anthropologie à travers six composantes que sont la terminologie de la parenté, l'alliance, la filiation, la résidence, la représentation de la création de l'enfant et enfin la prohibition de l'inceste. A travers cette communication, nous développerons ces six composantes et accentueront le fait que le lien social se construit aussi à partir de la dimension religieuse.

Mots-clés : parenté, religieux, filiation, initiation, mythe

Parenté et groupes de descendance aux Comores : variations insulaires et transformations historiques

Sophie Blanchy

DR émérite, Ethnologue,
Laboratoire d'ethnologie et de sociologie comparative
CNRS - Université Paris Nanterre

Dans l'archipel des Comores, des peuplements d'origine africaine, proto-malgache et arabe, organisés selon des principes de filiation différents, musulmans ou convertis à l'islam, se sont adaptés les uns aux autres en produisant des institutions originales : groupes de descendance, systèmes d'âge, communautés musulmanes. Dans les quatre îles, la règle de résidence conjugale est uxorimatrilocale. A Ngazidja et Mohéli, on observe des groupes de descendance matrilineaires, à Anjouan et Mayotte des groupes de parenté cognatiques. Partout, un biais patrilinéaire existe dans les familles de descendants du Prophète (les sharifs). Les groupes de parenté sont identifiables à travers les échanges cérémoniels du grand mariage, qui est le principal moment de leur reproduction, et à travers les successions et les transmissions. Je mettrai en évidence les transformations historiques de cette organisation de la parenté sous l'influence des commerçants maritimes, membres par leur père de réseaux agnatiques régionaux, dont la richesse n'a pu se transformer en pouvoir politique et en prestige qu'en s'intégrant aux échanges cérémoniels, au prix d'une évolution de la structure des entités partenaires. Alors que les puissants matrilineages de Ngazidja ont maintenu jusqu'à la fin du XIX^e siècle les membres des réseaux agnatiques étrangers en dehors des positions de pouvoir, on peut retracer les effets de leur intégration sur les échanges cérémoniels à Mohéli, et l'on constate leur domination précoce à Anjouan. Dans cette île, des sharifs ont été intégrés par mariage dans la dynastie régnante dès le tout début du XVII^e siècle, se sont reproduits dans les villes et ont déployé des réseaux de parenté de type patronage dans les campagnes. Le même processus entamé à Mayotte a été interrompu au XIX^e siècle par la colonisation de l'île et les recompositions de son peuplement.

Mots-clés : Comores, parenté, résidence, matrilineages, réseaux agnatiques, islam

L'expression de la parenté dans les proverbes comoriens : analyse de quelques exemples

Masséande Chami-Allaoui

Maîtresse de conférences en littérature comparée,
Chercheuse associée CNDRS-Comores

Les proverbes retenus pour illustrer notre propos sont une sélection non exhaustive d'un corpus partagé par les populations de l'archipel comorien, soit un échantillon d'une centaine d'expressions. Elles expriment les valeurs d'une société qui a été influencée tout au long de son histoire par des apports de populations et de cultures diverses qui ont façonné l'organisation sociale et le système de parenté.

En effet, malgré les spécificités propres à chaque île, l'ensemble de l'Archipel partage des règles de résidence basée sur la matrilocalité. Par ailleurs, l'islam sunnite de rite shaféite rythme la vie quotidienne des Comoriens. L'éducation religieuse est donc un pilier de la relation entre les parents et les enfants ainsi que les frères et sœurs.

Aussi l'organisation familiale aux Comores repose-t-elle à la fois sur des principes de matrilinearité et sur une tradition juridique islamique patrilinéaire.

L'éducation de l'enfant en milieu traditionnel passe également par les classes d'âge (hirimu, beya). Les confréries religieuses (Twarikat) influencent la pratique de l'Islam et façonnent les relations sociales. Se structurent ainsi d'autres liens de parenté par affiliation du fait du rôle joué par l'ensemble des groupements sociaux (parenté sociale ou symbolique). L'individu va agir plus par rapport à son rôle et à son statut dans ces communautés que par rapport à sa personnalité.

Ces adhésions renforcent la conception traditionnelle d'une société où l'affirmation de l'individu n'est pas valorisée. Toutefois, nous avons noté que certaines expressions véhiculent des idéaux qui donnent une importance significative à la place et au rôle de l'individu. Ces expressions peuvent traduire le paradoxe du proverbe (sagesse des peuples) et par ailleurs véhiculer de nouvelles valeurs qui imprègnent une société dynamique, ouverte aux influences extérieures du monde moderne. Ces influences favorisent les ruptures constatées avec les conceptions traditionnelles de la parenté.

Mots-clés : proverbes, société comorienne, parenté, islam, valeurs traditionnelles, rupture

Les structures de parenté dans leur rapport à l'éducation des enfants et à la parentalité à Ngazidja (Grande Comore)

Dr Toiwilou Mze Hamadi

Docteur en Histoire, Enseignant-Chercheur,
Directeur général du CNDRS, Université des Comores

Melissa Ahmed Ali

Anthropologue, CNDRS

Dans la société comorienne et plus particulièrement dans les familles de Ngazidja, le système de parenté occupe une place essentielle surtout au niveau de l'éducation des enfants. Le système de parenté permet de conserver le lien social et les relations entre les familles et les enfants dans la vie quotidienne de la communauté, dans les quartiers, les villages et villes. Il a des effets positifs sur le bien être de chacun, l'apprentissage et l'éducation des enfants dans leur environnement social. Aussi cette structure de parenté assure la protection des enfants et des familles contre les menaces d'isolement liées à la modernité. D'ailleurs l'adage comorien « mwana tsiwa mdzima » le précise bien, l'enfant n'appartient pas uniquement à son père et à sa mère, il est le produit de l'éducation de son entourage tels que le quartier et le village. Ces instances collectives constituent en quelque sorte un autre type de famille pour l'enfant. Chaque instance de socialisation a ses responsabilités envers les enfants, qu'ils soient à la maison, dans la rue, dans les espaces publics, dans les madrasas ou à l'école moderne... Cette organisation sociale hiérarchisée a su se maintenir en Grande Comore grâce aux liens de parenté qui contribuent au développement de l'apprentissage et à l'éducation des jeunes, même les plus vulnérables. La conservation des valeurs coutumières dans la famille et dans le quartier permet de préserver les principes éducatifs et la construction du lien social. Les relations de confiance entre les familles ne sont-elles pas à la base de la réussite des enfants ?

Mots-clés : Lien social, parenté élargie, éducation, solidarité, Ngazidja

La monoparentalité à La Réunion, miroir d'une matrilinearité en évolution dans les sociétés de l'océan Indien ?

Thierry Malbert

Anthropologue, Maître de Conférences en sciences de l'éducation,
Laboratoire LCF, Université de La Réunion

La problématique de la matrilinearité dans le contexte de l'océan Indien sera tout d'abord abordée à travers les systèmes de parenté matrilinearaires séculaires présents dans l'archipel des Comores, au Mozambique chez les Makua et en Indonésie chez les Minangkabaus. Les points communs et les divergences nous permettront de mieux comprendre les contours de ce type de parenté traditionnelle, leurs logiques et leurs évolutions.

L'étude de nouvelles formes de matrilinearité émergentes dans l'océan Indien sera présentée à travers les résultats de nos travaux de recherche sur la monoparentalité à La Réunion. Aujourd'hui, un quart des familles réunionnaises sont des familles monoparentales et 97 % d'entre elles sont constituées de mères avec enfants. Par ailleurs, 38% des enfants de moins de 18 ans vivent avec leur mère et sa famille. Les chiffres concernant la monoparentalité sont également en hausse à Maurice et aux Seychelles.

L'augmentation du nombre de familles monoparentales à La Réunion s'explique par divers facteurs liés à la fois à la précarité socio-économique, à l'évolution de la place de l'homme et de la femme dans la société et dans le foyer, à l'augmentation des séparations de même qu'à la mise en place des accompagnements sociaux. Ces indicateurs renforcent-ils la structure de parenté matrilinearaire, par ailleurs déjà existante et sous-jacente aux sociétés qui ont connu l'esclavage ?

Des matrilinearités traditionnelles aux nouvelles formes émergentes, il sera particulièrement intéressant d'analyser leur convergence à travers l'alliance (la fragilité du lien conjugal), la filiation (lien unilinearaire renforcé), la résidence (exclusive à la mère) et le principe éducatif (exclusif à la famille maternelle).

Si, à La Réunion, la matrilinearité fut longtemps déconsidérée face à un système de parenté patrilinearaire normatif et autoritaire, nos travaux en cours tendent à montrer que la reconnaissance et l'attractivité actuelle du schéma monoparental structure la parenté vers une orientation matrilinearaire.

Mots-clés : Réunion, matrilinearité, monoparentalité, filiation, éducation

De la tradition à la modernité : à propos de la répartition des pouvoirs entre les hommes et les femmes chez les Aborigènes d'Australie

Ludivine Royer

Maîtresse de conférences,
Département d'Études du Monde Anglophone
DIRE, Université de La Réunion

Les anthropologues ont parfois débattu de la nature des sociétés aborigènes à l'époque précoloniale mais il semble se dessiner un consensus autour de l'idée qu'elles étaient traditionnellement globalement égalitaires, hommes et femmes / pères et mères occupant des fonctions distinctes bien davantage que des positions relatives et hiérarchisées.

Un certain nombre d'événements historiques est néanmoins venu altérer profondément et durablement cette organisation sociale distincte.

En premier lieu, la colonisation a transformé la structure fondamentale de ces sociétés aborigènes en ceci que les Européens ont imposé non pas seulement leur présence mais également leur mode de vie et leurs valeurs, dont le patriarcat. A partir de là, la femme aborigène est progressivement devenue l'inférieure de l'homme, jouant surtout le rôle de l'épouse soumise et de la mère dévouée. Un siècle et demi plus tard néanmoins, l'ordre des choses était de nouveau bouleversé. Le statut des hommes aborigènes avait progressivement décliné en lien notamment avec le changement d'économie, l'exode rural, la sédentarisation, l'érosion des systèmes traditionnels, l'alcool et autres formes d'addiction attachées à l'oisiveté et la dépression. Les femmes, par conséquent, ont pris une place inédite jusqu'alors, se substituant aux hommes en tant que chef(fe) de famille, de gardien(ne) de la transmission et de défenseur des droits et de la culture.

Cette communication tâchera de mettre en lumière cette évolution du rôle des femmes aborigènes, et par conséquent aussi, le glissement de sociétés vieilles de plus de 60.000 ans vers un système « accidentellement » de plus en plus matriarcal.

Mots-clés : Australie, Aborigènes, femmes, matriarcat

Troubles psychiques d'une adolescente comorienne dans un conflit de parenté matrilineaire

Daniel Delanoë*, **Doris Bonnet****

* Psychiatre, anthropologue, Inserm U 1018, Maison des adolescents de Cochin, EPS Barthélemy Durand, Institut Convergences Migrations

** Anthropologue, Directrice de recherche émérite, Institut de Recherche pour le Développement (IRD), Ceped, UMR 196, Institut Convergences Migrations

Dans le cadre d'une consultation de psychiatrie transculturelle en région parisienne, nous avons reçu une adolescente âgée de 15 ans, adressée par le service de l'Aide Sociale à l'Enfance. Elle était d'origine comorienne. Son père, son frère aîné et l'assistante sociale viennent avec elle à la consultation. Son père vivait en France depuis une quarantaine d'années et allait voir sa famille tous les ans au pays. Il l'avait faite venir trois années auparavant pour la faire soigner, car elle avait des troubles importants du comportement, apparus vers l'âge de 3 ans. Elle a été placée en foyer un an auparavant au retour d'un séjour au pays, car elle portait des traces de coup de couteau sur les bras et l'abdomen. Elle est suivie en psychiatrie depuis qu'elle est placée, mais refuse de prendre des neuroleptiques.

Nous avons pris le temps de reconstruire la vie du père et de sa famille. L'adolescente a soudain pris la parole quand le père a évoqué une femme de la famille. Elle a dit qu'elle lui avait jeté un sort à l'âge de 3 ans. Le père a expliqué que c'était sa propre sœur. Et qu'il avait, à cette époque, cessé de lui envoyer de l'argent, cet argent étant utilisé pour les besoins des enfants de sa sœur. Nous avons fait le lien entre les troubles de l'adolescente et le grave conflit ouvert par le père avec sa sœur et avec ses obligations d'oncle maternel, selon les règles de parenté matrilineaire. L'adolescente s'est apaisée.

Cette observation montre les conflits qu'affronte un père en situation migratoire lorsqu'il tente de se dégager de ses obligations d'oncle maternel en système matrilineaire, et comment l'état mental d'une adolescente peut en être violemment affecté.

Mots-clés : Adolescence, système matrilineaire, trouble du comportement, psychiatrie transculturelle, Comores

La filiation en question dans le contexte singapourien : le cas d'un adolescent en errance interculturelle

Rachid Oulahal

Psychologue, Maître de conférences,
Laboratoire DIRE, Université de La Réunion
Membre affilié à l'Institut Convergences Migrations

Notre communication propose d'investiguer le développement des processus identitaires dans une parenté pluriculturelle. Considérant les sociétés de l'océan Indien au sens large, nous présenterons le cas de Meziane, un adolescent singapourien à la recherche d'une inscription filiative et culturelle. Nous verrons ainsi dans quelle mesure le développement identitaire peut s'avérer complexe pour cet adolescent au cœur de son environnement multiculturel institutionnalisé.

La situation familiale singulière de Meziane vient faire écho à son inscription paradoxale dans une pluralité culturelle. Dans le jeu des influences réciproques, nous pensons que la pluralité culturelle peut venir déstabiliser et/ou au contraire étayer les inscriptions filiatives et le développement identitaire. À travers la présentation de ce cas clinique, nous analyserons les relations qui peuvent émerger entre le développement de l'identité et le conflit que peut représenter une filiation inscrite dans un contact de cultures non résolu.

Pour Meziane, le développement identitaire est perturbé et le conflit issu des appartenances culturelles paradoxales semble impossible à franchir, laissant à l'adolescent la seule perspective d'une compulsion au changement, d'une fuite vers un ailleurs, vers un autre culturel à chaque fois insatisfaisant. Le faible étayage, tant sur le plan familial que culturel, favoriserait alors l'émergence d'une angoisse identitaire massive qui inscrirait Meziane dans une errance, voire une mélancolie, interculturelle.

Mots-clés : interculturation, développement, identité, crise, Singapour

Enjeux éthiques autour de la gestation pour autrui : quels statuts pour l'enfant à naître ? Quelques pistes de réflexion pour le contexte malgache

Herimampita Rarivomanantsoa

Bioéthicien, Centre de Recherches et d'Études sur les Constructions Identitaires,
Université d'Antananarivo

Dans le monde, lorsqu'il s'agit de gestation pour autrui (GPA), une femme porte et remet à la naissance à ses parents biologiques un enfant conçu le plus souvent avec leurs gamètes ou, dans le cas d'un couple d'hommes, un enfant conçu à l'aide d'une donneuse d'ovocytes. Depuis l'existence de la fécondation in vitro (FIV), la gestatrice ne porte quasiment jamais un enfant avec lequel elle a un lien génétique. Les personnes qui ont recours à la GPA sont soit des couples où la femme souffre d'une pathologie qui l'empêche de mener à bien une grossesse, soit des couples d'hommes, soit encore un homme seul. Si l'on se réfère à cette définition de la GPA, on peut alors penser que c'est la meilleure alternative thérapeutique qui existe pour que des couples puissent pallier leurs problèmes d'infertilité. Cependant, le principe et la pratique de la GPA soulèvent un certain nombre de questions éthiques. Celles-ci concernent notamment les droits de la mère porteuse quant au risque de marchandisation du corps humain et d'atteinte de la dignité de cette dernière. Ces questions sont d'autant plus préoccupantes lorsqu'elles sont transposées dans un contexte de pauvreté exposant les candidates à la GPA à des formes d'exploitation perpétrées à leur encontre. L'objectif de cette intervention est d'apporter des réflexions éthiques sur ces situations si elles venaient à être reconnues juridiquement dans l'avenir à Madagascar.

Mots-clés : Gestation pour autrui, bioéthique, parentalité, marchandisation du corps humain, Madagascar

Enfants confiés et déplacés à La Réunion. Problématiques culturelles

Margaret Ah-Pet Sakellarides

Docteur en Psychologie,
Psychologue Clinicienne,
Responsable ADFOI de consultations transculturelles

« En Afrique, on est parents du fait du partage du même espace social et non nécessairement du fait des liens du sang. Plus qu'une adoption, il s'agit d'un confiage qui implique la distinction des géniteurs et des parents : l'enfant appelle parents ceux qui l'élèvent et chacun sait qu'il n'est pas leur enfant »¹.

Cette communication vient explorer la migration d'enfants confiés à La Réunion et les problématiques culturelles, identitaires et d'affiliation qu'elle entraîne. Il s'agit principalement des enfants venus de Mayotte ou des Comores.

L'ethnopsychiatrie permet d'avoir le double regard de deux disciplines complémentaires : l'Anthropologie et la Psychologie permettant la lecture des troubles présents.

Les rencontres de ces enfants, adolescents, jeunes adultes en consultations transculturelles à travers des vignettes cliniques viennent interroger à plusieurs niveaux :

D'une part, l'avant et l'après voyage migratoire

D'autre part, la confrontation du monde du dedans (familial, culturel, langue, religion...) avec le monde du dehors (école, structures d'accueil, cultures différentes, discrimination...).

Enfin, à l'aune des désordres et de la souffrance abordés lors des séances, la mise à l'épreuve des représentations des thérapeutes concernant la parentalité.

Mots-clés : parenté, confiage, Comores, Mayotte, Réunion

¹ N. Bouaziz, E. Yanga, M. Ah-Pet Sakellarides, M. Chenu, MR. Moro (2014). Un enfant « confié » à la France ? Revue *Adolescence* T32 n°3, p. 521 à 530. <https://www.cairn.info/revue-adolescence-2014-3-page-521.htm>

Regards croisés enfant/parents/tiers sur la pratique de confiage instituée en protection de l'enfance en France dans trois départements et collectivités d'outre-mer

Gilles Séraphin

Professeur des Universités, Université Paris Nanterre – Paris Lumière,
directeur du Centre de recherches Éducation et Formation (Cref) et rédacteur en chef de la revue Recherches Familiales. <https://efisaf.parisnanterre.fr/blog/seraphin-gilles/>

Mené par des chercheur.e.s de l'équipe Éducation familiale et interventions sociales auprès des familles (Efis) du Centre de recherches Éducation et Formation (Cref) de l'Université Paris Nanterre, le programme de recherche EPCP vise à comprendre les pratiques de confiage institutionnalisées en protection de l'enfance dans les départements et collectivités territoriales à compétences départementales d'outre-mer.

La recherche a pour objectif de répondre à cette série de questions :

- Qui sont les enfants confiés à des tiers « judiciaires » et « administratifs » ? Sexe, âge, lieu d'habitation d'origine... En raison de quel danger initial ?
- Qui sont les tiers à qui les enfants sont confiés ? Quel lien initial avec l'enfant ? Sexe, âge, situation de couple, lieu d'habitation ?
- Existe-il une spécificité des départements et collectivités concernés, ou de certains d'entre eux, sur cet accueil par des tiers ? Un plus grand recours ? Un recours dans certaines situations ? Pourquoi ? Quel est l'objectif ?
- Quel est le processus de décision qui conduit au choix d'un tiers lorsque l'enfant est en danger ? Quels éléments rentrent en compte : type de danger, présence d'un proche qui fait déjà référence pour l'enfant et qui est disponible, attention à préserver pour l'enfant un milieu social et « culturel » identique ?
- De quel soutien (pécuniaire, social, psychologique...) les mineurs et les tiers bénéficient-ils ? Comment ce soutien se met-il en place ? Quels sont les objectifs de l'Ase et des associations qui soutiennent ou mettent en place ces dispositifs ? Quelles limites et quels enjeux ?
- De quel contrôle les mineurs et les tiers font-ils l'objet ? Comment ce contrôle se met-il en place ? Quelles limites et quels enjeux ?

La communication de Gilles Séraphin présentera les premiers résultats issus d'un questionnaire et d'entretiens à Saint-Martin et à La Réunion. Elle sera suivie d'une communication de Virginie Avezou-Boutry qui, sur la base d'une recherche à La Réunion, portera plus spécifiquement sur les besoins de ces enfants, tiers et familles.

Site EPCP : <https://efisaf.parisnanterre.fr/epcp/>

Mots-clés : Confiage, protection de l'enfance, EPCP, outre-mer

Avantages, limites et enjeux du confiage chez un tiers digne de confiance. Une analyse au regard des besoins de l'enfant placé et de ceux des tiers et des familles

Virginie Avezou-Boutry

Maîtresse de conférences, Sciences de l'éducation
Universités Paris Nanterre – Paris Lumière,
Centre de recherches Éducation et Formation (Cref).
<https://efisaf.parisnanterre.fr/blog/avezou-boutry-virginie/>

La présente recherche est réalisée à La Réunion dans le cadre du projet « L'enfant protégé confié à un proche dans les collectivités locales françaises des Amériques et de l'océan Indien ». Elle vise à éclairer cette pratique de confiage institutionnalisée à la lumière des modes traditionnels de circulation des enfants et des besoins des enfants, des tiers et des familles. Le placement temporaire ou définitif informel d'un ou plusieurs enfants de la même fratrie par ses géniteurs ou à la demande du. des enfants constitue selon Pourchez (2004) une composante fondamentale de la vie familiale réunionnaise. Il s'agira en s'appuyant sur les logiques et cohérences associées aux transferts d'enfants à La Réunion d'examiner comment cette nouvelle forme de circulation institutionnalisée des enfants peut être envisagée comme une réinterprétation des conduites culturelles préexistantes. Parallèlement, en prenant appui sur les points de vue des enfants, des tiers et des parents rencontrés, la manière dont ce mode de placement rencontre les besoins de chacun de ces acteurs sera envisagée.

Site EPCP : <https://efisaf.parisnanterre.fr/epcp/>

Mots-clés : Confiage institutionnalisé, circulation des enfants, besoins des enfants, besoins des parents, La Réunion